



L'adhésion à l'**ASL Neuville** est obligatoire pour bénéficier des prestations annuelles ou des sessions. La **cotisation 2012/2013** se compose de deux parties :

une part fixe de **14 €** pour les habitants de la commune et de **17 €** pour les autres. Payable une fois par an, en début de saison, elle comprend les frais de gestion et l'assurance **RC** (Responsabilité Civile).

une part variable différente pour chaque activité. Vous pouvez échelonner son paiement en trois versements (activité annuelle) ou payer à chaque session.

Renseignez-vous auprès de votre **CE** (Comité d'Entreprise), car certains d'entre eux acceptent de rembourser tout ou une partie de l'inscription.



*Le tarif des activités indiqué en pages intérieures ne tient pas compte de la part fixe de la cotisation à l'**ASL Neuville** (voir détail ci-dessus). **L'ASL Neuville se réserve la possibilité d'annuler une activité**, si le nombre d'inscriptions est insuffisant. Toute activité commencée ne sera pas remboursée, sauf cas exceptionnels qui seront étudiés par le bureau de l'association.*

*Les activités enfants **n'étant pas une GARDERIE**, la responsabilité des parents est engagée jusqu'au début et après la fin de la séance.*

Conception **ASL Neuville** – Réalisation

> Ne pas jeter sur la voie publique <



Dessin / Peinture



Tapiserie d'ameublement

Site web : <http://aslneuville.e-monsite.com>

Contact : aslneuville@gmail.com



Reprise des activités : à compter du **10 septembre 2012**

Venez **découvrir** une activité annuelle : **une séance gratuite !**

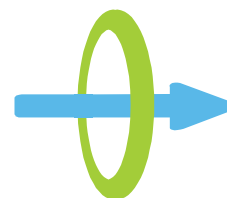
Inscriptions saison 2012/2013

dimanche **9 septembre** 10h à 16h

Salle omnisports (rue du stade)

Journée unique

pour **toutes** les associations de Neuville





L'adhésion à l'**ASL Neuville** est obligatoire pour bénéficier des prestations annuelles ou des sessions. La **cotisation 2012/2013** se compose de deux parties :

une part fixe de **14 €** pour les habitants de la commune et de **17 €** pour les autres. Payable une fois par an, en début de saison, elle comprend les frais de gestion et l'assurance **RC** (Responsabilité Civile).

une part variable différente pour chaque activité. Vous pouvez échelonner son paiement en trois versements (activité annuelle) ou payer à chaque session.

Renseignez-vous auprès de votre **CE** (Comité d'Entreprise), car certains d'entre eux acceptent de rembourser tout ou une partie de l'inscription.



Le tarif des activités indiqué en pages intérieures ne tient pas compte de la part fixe de la cotisation à l'**ASL Neuville** (voir détail ci-dessus). **L'ASL Neuville se réserve la possibilité d'annuler une activité**, si le nombre d'inscriptions est insuffisant. Toute activité commencée ne sera pas remboursée, sauf cas exceptionnels qui seront étudiés par le bureau de l'association.

Les activités enfants **n'étant pas une GARDERIE**, la responsabilité des parents est engagée jusqu'au début et après la fin de la séance.

Conception **ASL Neuville** – Réalisation

> Ne pas jeter sur la voie publique <



Dessin / Peinture



Tapiserie d'ameublement

Site web : <http://aslneuville.e-monsite.com>

Contact : aslneuville@gmail.com



Reprise des activités : à compter du **10 septembre 2012**

Venez **découvrir** une activité annuelle : **une séance gratuite !**

Inscriptions saison **2012/2013**

dimanche **9 septembre** 10h à 16h

Salle omnisports (rue du stade)

Journée unique

pour **toutes** les associations de Neuville

